

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 19 septembre 2014

Délibération n° 89-2014

Le Conseil d'administration abroge le règlement de protection des non-fumeurs datant du 19 septembre 2003. Il adopte à l'unanimité un nouveau règlement étendant l'interdiction de fumer dans tous les locaux de l'UBS à l'usage de la cigarette électronique.

Membres en exercice : 24 membres

Votes : 17

Pour :	17
Contre :	0
Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président
Le Président,
Jean
PEETERS
★ Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition de délibération
règlement adopté
réglementation antérieure adoptée en CA du
19 09 2003

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 septembre 2014

Document mis en ligne le : 24 septembre 2014